

La deuxième journée « Justice morte » décidée dans le cadre de la grève totale des avocats au Barreau de Nantes s'est tenue ce mardi 4 novembre 2014 à 14h00 dans le palais de justice de Nantes.

Les avocats du Barreau de Nantes ont déposé leur robe dans la salle des pas perdus.

L'avocat d'assises déposait sa robe en fin de plaidoirie quand la mort était requise. Il en sera de même pour les avocats du Barreau de Nantes qui aujourd'hui, voient la mort de leur profession requise par les pouvoirs publics.

Après le « mur des codes » de la première journée justice morte du lundi 27 octobre 2014, les avocats du Barreau de Nantes érigeront le « mur des robes ».











